



Monsieur Nicolas SEKKAKI

Président IBM France

17 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Noisy-le-Grand, le 17 avril 2020

Objet : Accord d'entreprise sur les modalités d'accompagnement de la crise sanitaire relative au covid-19

Monsieur le Président d'IBM France SAS,

Profitant des ordonnances dans le cadre de la loi d'urgence covid19 du 23 mars 2020, la direction d'IBM a décidé de mettre en œuvre l'ordonnance sur les congés payés en obligeant les salariés à prendre des congés pendant la période de confinement.

Il s'agit là d'une décision injustifiée et inique pour les salariés sur qui vous faites porter tout le poids de l'effort, sans contrepartie pour les dirigeants et les actionnaires, comme le font pourtant d'autres grandes entreprises.

Historiquement, les congés payés ont été créés pour pouvoir récupérer de son travail et surtout, en ce qui concerne les salariés, pour pouvoir vaquer à des occupations qui ne leur étaient pas permises jusqu'alors. Voir leur famille, profiter de la nature et voyager. Pas pour rester cloîtrés chez eux pour se protéger d'une pandémie, avec l'angoisse d'être affectés par le coronavirus.

La direction d'IBM profite de cette pandémie pour réduire des droits fondamentaux alors que :

- la direction refuse de fournir à ses représentants du personnel une cartographie des secteurs en baisse réelle d'activité,
- les analyses financières ne démontrent d'aucune façon une baisse significative des résultats ;
- IBM ne semble renoncer ni à ses dividendes ni à ses rachats d'actions (les comptes du 1^{er} trimestre à paraître prochainement devraient le montrer),
- le télétravail pour l'ensemble des salariés fonctionne de fait depuis plusieurs semaines, sans accord d'entreprise permettant d'assurer et de couvrir les frais des salariés,
- Un PSE est en cours à Montpellier, sans embauche pour soulager le personnel restant et garantir la pérennité du site.

Il en résulte que votre injonction sur la pose de congés payés et/ou jours réduction du temps de travail est totalement inadaptée et abusive, et contraire à l'article 2 de l'ordonnance MACRON du 24 mars 2020 sur la prise imposée de CP/RTT qui précise : « *Si l'intérêt de l'entreprise le justifie eu égard aux difficultés économiques liées à la propagation du COVID 19.* »

A ce jour, vous n'avez fourni aucun document prouvant des difficultés économiques à IBM France.

En outre vous avez outrepassé l'avis des représentants du personnel en Commission Sociale Paritaire. La CGT constate que vous employez prudemment le terme de « repos » et évitez d'employer celui de « congés payés ». En effet, lors de la réunion d'instance du 03 Avril 2020 sur ce sujet, la direction a bien confirmé cela lorsque la CGT a affirmé qu'il ne s'agissait pas de vacances. Or d'après vous : *“même si ce ne sont pas des vacances, il fallait du repos”*.

Par le terme « repos », qui ne s'applique légalement qu'au samedi et au dimanche, vous jouez sur les mots pour créer la confusion chez les salariés.

La CGT se doit donc de clarifier la situation, car dans ce que vous ordonnez, il ne s'agit en fait ni de vacances, ni de congés, ni de repos. Ce que vous imposez aux salariés, c'est un sacrifice : leurs congés payés sont détournés au profit exclusif de l'actionnaire unique (holding IIG à Amsterdam) alors que la trésorerie d'IBM reste colossale (plus de 900 M€) et que 820 M€ ont été ponctionnés en moins d'un an sur les réserves. A tel point qu'en 2019 comme en 2018, IBM Corp. a d'ailleurs racheté ses propres actions pour tenter d'en faire monter artificiellement le cours.

Sous le fallacieux prétexte de protéger la santé des salariés, vous comptez sur l'épuisement de leur capital de congés et de RTT pour assurer le rebond d'activité. Alors que dans le même temps vous n'avez fait que « sabrer » dans les effectifs, sans plan d'embauche sérieux à IBM.

La négociation d'entreprise, toujours en cours au sujet des CP/RTT ne peut plus être qualifiée de loyale, dès lors que la direction la traite de manière subsidiaire alors que l'accord de branche lui reconnaît un caractère principal.

A la place de ce sacrifice imposé unilatéralement aux seuls salariés, La CGT exige :

- La mise en place d'un vrai plan de formation avec un budget dédié. Alors même que vous imposez à chaque salarié d'avoir suivi une quantité de formation (sans le temps nécessaire alloué), c'est l'occasion pour chacun de dégager du vrai temps de formation en pleine période de mutation technologique.
- La Direction IBM doit, comme d'autres grandes entreprises, suspendre le versement des dividendes et des rachats d'actions.
- Que les salariés poussés au télétravail soient assurés et dédommagés pour les frais occasionnés (électricité, espace personnel, abonnement ADSL), et qu'IBM ouvre enfin sans délai une négociation sur le travail à domicile.
- Laisser la liberté pour poser des congés avec la validation de celles-ci par le manager, comme cela se faisait par le passé. La démonstration du haut degré de conscience professionnelle des travailleurs d'IBM n'est pas à faire.
- En cette période de confinement, la possibilité pour les organisations syndicales de communiquer à travers la messagerie d'entreprise et à destination de tout le personnel IBM.
- Que le montant des CP/RTT, dont vous privez les salariés, soit reversé au fonds de solidarité des soignants et médecins qui en ce moment même sacrifient leur vie pour sauver la nôtre, dont la vôtre.

Monsieur le président, votre communication cynique à l'adresse de tous les salariés IBM n'a fait que susciter indignation et colère. Sachez que cette lettre n'est pas seulement le fruit d'un travail syndical de la CGT. La CGT se fait ici porte-parole de ce que pense tout bas une très grande partie des salariés d'IBM France.

Pour conclure, nous espérons que, pour une fois, vous aurez à cœur de répondre à notre courrier.

En cette attente, veuillez recevoir, M. le Président d'IBM France, nos sincères salutations syndicales.

Marc GRIMAULT

Délégué Syndical Central CGT IBM France

